Concertation publique

RTE – Renforcement du réseau de transport d'électricité entre les postes d'Eguzon et de Marmagne

Compte-rendu de la réunion publique organisée à Neuvy-Pailloux

6 octobre 2026 - Salle des fêtes – 18 h 30 – 20 h 30

Le déroulé

La réunion publique s'est tenue en plusieurs étapes :

- introduction et accueil des participants par l'animateur ;
- présentation des garantes de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP),
- présentation du contexte du projet, de ses objectifs et de ses caractéristiques techniques ;
- exposé des fuseaux de passage potentiels proposés à la concertation ;
- présentation thématique sur les énergies renouvelables et leur raccordement par la DREAL ;
- description de la concertation, son calendrier et les modalités d'information et de participation du public ;
- temps d'échanges avec le public.

Les intervenants

L'équipe projet RTE :

- Cyril Mounier, responsable du projet,
- Olivier Brisset, responsable de la concertation,
- Xavier Bouet, chargé de la concertation.

Intervenant de la DREAL : Mathieu Santune, chef de service Connaissance, Aménagement, Transition Énergétique, Logement à la DREAL Centre-Val de Loire (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

Garantes de la Commission Nationale du Débat Public : Brigitte Chalopin (en présentiel), Jessica Raclot (en visioconférence).

La participation

La réunion publique a rassemblé 81 participants. 18 participants ont pris la parole.

4 contributions écrites par un même participant ont été recueillies. Les 4 questions formulées dans ces formulaires papier ont été posées en séance par le participant.

Les contenus présentés

Le diaporama commenté pendant la réunion est accessible sur le site de la concertation : les documents de la concertation.

Présentation des garantes de la CNDP

Brigitte Chalopin, garante nommée par la CNDP, prend la parole pour présenter la Commission Nationale du Débat public et son rôle de garante. Elle précise que Jessica Raclot est également garante de cette concertation à ses côtés, et qu'elle suit la réunion publique en visio-conférence. Elle rappelle que la CNDP est une autorité administrative indépendante créée en 1995. Sa mission est de garantir un droit essentiel : celui pour toute personne d'être informée et de pouvoir participer aux décisions ayant un impact sur l'environnement. La CNDP est indépendante des maitres d'ouvrage et ne se prononce pas sur l'opportunité des projets. Son rôle est de créer les conditions d'une information complète et accessible et d'un dialogue serein.

Pour assurer cette mission, la CNDP a nommé les deux garantes en février 2026 : Jessica Raclot et Brigitte Chalopin.

Elle ajoute que les garantes sont des tierces indépendantes, désignées au regard de leur expérience. Elles ne sont pas originaires du territoire et ont un regard extérieur qui contribue à leur indépendance. Les garantes ont pu visiter le territoire pour en comprendre les enjeux et les caractéristiques. Cette connaissance du terrain est importante pour mieux appréhender les préoccupations du public.

Les garantes ne représentent pas RTE et ne sont pas des expertes du projet. Leur rôle n'est pas de se prononcer sur le projet ou sur le choix du fuseau, mais de veiller à la qualité, à la sincérité et à l'intelligibilité des informations, afin que chacun puisse s'exprimer librement, que les différentes questions, les arguments et les propositions puissent être entendus et que RTE y apporte des réponses.

En amont de la concertation, les garantes ont travaillé avec RTE à sa préparation et formulé des recommandations pour rendre le dossier de concertation accessible malgré la technicité du projet, ainsi que pour adapter les outils d'information et les modalités de concertation. Il s'agit notamment de veiller à la diversité des publics et des types d'événements organisés pour aller à leur rencontre, sans se limiter aux réunions publiques et à la plateforme participative. Pendant la concertation, le rôle des garantes est d'observer les conditions de son déroulement et de veiller au respect des principes qui l'encadrent. Le public peut les solliciter directement via leurs coordonnées qui sont disponibles sur le site internet et dans les documents d'information.

À l'issue de la concertation, les garantes rédigeront et rendront public un bilan rendant compte de son déroulement, des réponses apportées et des arguments exprimés par le public. Elles formuleront également des recommandations pour la suite de la concertation.

Enfin, Brigitte Chalopin rappelle que la concertation n'est ni un vote ni un référendum. Elle doit permettre à chacun d'exprimer son point de vue et de l'argumenter. RTE reste responsable de ses décisions, mais devra indiquer les enseignements tirés de la concertation, préciser les propositions retenues ou non et expliquer ses choix, notamment concernant le fuseau de moindre impact. Elle invite le public à poser toutes les questions et à faire connaitre ses préoccupations par toutes les modalités mises à disposition. Elle encourage également les personnes présentes à parler de la concertation autour d'elles pour diffuser l'information. Elle rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'être expert du projet pour s'exprimer et que toutes les contributions seront entendues et prises en compte.

Elle ajoute que les garantes sont à l'initiative de la présence de M. Santune de la DREAL pour cette réunion afin d'approfondir le sujet du raccordement des énergies renouvelables sur le territoire.

Enfin, elle souhaite une bonne réunion et de bons échanges à l'ensemble des participants.

Présentation du projet par l'équipe projet RTE

Xavier Bouet, chargé de concertation pour RTE, présente l'entreprise. RTE est le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité français. Ses missions de service public sont financées par le tarif d'utilisation du réseau public d'électricité (TURPE). Le réseau exploité par RTE fonctionne à des niveaux de tension compris entre 63 000 et 400 000 volts et constitue le plus important réseau de transport d'électricité d'Europe. RTE se situe entre les producteurs d'électricité (centrales nucléaires, photovoltaïques, éoliennes, centrales hydrauliques…), et Enedis, qui assure la distribution de l'électricité aux particuliers. RTE conclut également des contrats de raccordement au réseau avec certains clients, notamment le réseau ferré et les grands industriels.

Xavier Bouet présente ensuite les quatre missions de service public de RTE :

- garantir la fourniture d'électricité sur l'ensemble du territoire français ;
- assurer la maintenance des ouvrages afin de préserver le bon état du réseau électrique ;
- réaliser des études sur l'évolution future de la consommation et de la production d'électricité ;
- développer le réseau électrique pour répondre aux enjeux de la transition énergétique.

Cyril Mounier, responsable du projet, prend la parole pour présenter plus spécifiquement le projet de renforcement du réseau entre les postes d'Éguzon et de Marmagne. Il explique que ce projet répond à un enjeu national, dans le cadre de l'ambition française de réduire la dépendance aux énergies fossiles. Aujourd'hui, la France dépend encore largement des énergies fossiles, alors que l'électricité représente environ un quart de la consommation d'énergie. La réduction de cette dépendance répond à la fois à un enjeu d'indépendance énergétique et à un enjeu climatique. L'abandon progressif des énergies fossiles doit notamment se traduire par la poursuite des efforts de sobriété et d'efficacité énergétique, afin de réduire la consommation globale d'énergie, mais également par une augmentation de la part de l'électricité dans les consommations, qui pourrait représenter plus de la moitié des usages.

Cyril Mounier rappelle que la France dispose de différentes capacités de production d'électricité, notamment nucléaire, solaire et éolienne, et qu'elle sait produire de l'électricité de manière décarbonée. L'augmentation de la production électrique doit ainsi permettre de répondre à la hausse des consommations liée notamment aux nouveaux usages, tels que les véhicules électriques, les pompes à chaleur ou encore la décarbonation de l'industrie.

Il présente ensuite les grands équilibres de production et de consommation d'électricité à l'échelle nationale. L'ouest et le sud du pays disposent notamment d'importantes capacités de production solaire ainsi que de la production éolienne sur la façade atlantique. Dans la partie nord du pays, les besoins de consommation d'électricité sont importants notamment lié à la décarbonation des grandes industries. Le Berry se situe au milieu de cette ossature des flux d'électricité nord-sud. Dans ce contexte, RTE prépare un projet de renforcement du réseau pour faire face à ces nouveaux besoins.

Le projet répond ainsi à un enjeu pour le système électrique français, mais également à une opportunité économique locale. Il peut notamment contribuer à atteindre les objectifs régionaux en matière de développement des énergies renouvelables, avec par exemple le développement de l'agrivoltaïsme. Il doit également favoriser le développement économique et industriel local. Cyril Mounier cite notamment le projet de centre de données de Google à proximité de Châteauroux comme illustration concrète de cette dimension.

Le projet consiste à créer une nouvelle ligne aérienne à 400 000 volts entre Éguzon et Marmagne.

Sur le territoire concerné, plusieurs lignes électriques sont déjà présentes. Une ligne à 400 000 volts existante a déjà été modernisée afin d'augmenter ses capacités de transit. RTE a cherché à optimiser cet ouvrage existant, ce qui permet de répondre aux besoins jusqu'à l'horizon 2030. Au-delà, la construction d'une ligne électrique supplémentaire sera nécessaire.

Le secteur comprend également des lignes à 225 000 volts entre Éguzon et Marmagne, dont l'une aura bientôt un siècle et arrive en fin de vie. Dans le cadre de l'optimisation des infrastructures, une déconstruction partielle de cette ligne est prévue, car les besoins seront assurés par la nouvelle ligne 400 000 volts créée entre Éguzon et Marmagne. La partie nord de la ligne sera toutefois conservée afin de servir un producteur d'électricité. Cette dépose figure parmi les zones possibles pour le passage futur de la nouvelle ligne à 400 000 volts.

La nouvelle ligne sera composée de deux circuits électriques portés par les mêmes pylônes. Ceux-ci auront une hauteur d'environ 50 mètres et seront espacés d'environ 500 mètres. Sur les 100 kilomètres séparant Éguzon de Marmagne, environ 200 pylônes seraient ainsi construits dans le cadre du projet. Il rappelle que des maquettes mises à disposition dans la salle permettent de mieux visualiser la forme et la hauteur des pylônes.

Le territoire concerné par le projet comprend deux départements, le Cher et l'Indre, ainsi que 128 communes et environ 150 000 habitants.

Cyril Mounier présente ensuite les principaux chiffres du projet :

- 100 km (environ) de ligne électrique aérienne à 400 000 volts à construire (≈ 200 pylônes)
- 73 km (environ) de ligne électrique aérienne à 225 000 volts à supprimer (≈ 210 pylônes)
- un coût estimé à 300 millions d'euros
- une capacité de 5 400 MW pour la future ligne électrique. À titre d'ordre de grandeur, cette puissance représente environ deux fois la consommation électrique de la région Centre-Val de Loire, illustrant l'ampleur nationale des flux concernés.

Enfin, il rappelle que la solution privilégiée est bien la création d'une ligne aérienne à deux circuits. D'autres solutions techniques ont été étudiées mais n'ont pas été retenues, en particulier la solution en ligne souterraine. Pour le courant alternatif, cette solution souterraine est adaptée à des niveaux de tension inférieurs. Pour le courant continu, elle est principalement utilisée pour les interconnexions entre les pays et nécessite la construction de stations de conversion qui représentent des coûts pouvant atteindre 4 à 5 milliards d'euros.

Les fuseaux de passage proposés à la concertation

Olivier Brisset, responsable de la concertation pour RTE, présente la démarche suivie pour définir les fuseaux de passage potentiels de la ligne. Il explique que la réflexion est menée au sein d'une aire d'étude, validée par le préfet lors d'une première réunion de concertation avec les acteurs locaux en novembre 2025.

La définition des fuseaux s'appuie sur un premier recensement des différents enjeux présents au sein de l'aire d'étude. Il s'agit notamment d'éviter les principales aires urbaines, notamment Châteauroux et Issoudun, ainsi que les villages. Les enjeux environnementaux ont également été recensés, parmi lesquels le site Natura 2000 de la vallée de l'Indre, les espaces naturels sensibles (ENS) et les zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). D'autres enjeux ont été pris en

compte, notamment les sites patrimoniaux et les monuments historiques, les ressources en eau et les captages d'eau, les zones habitées, ainsi que les infrastructures existantes, telles que les éoliennes et les antennes de télécommunication. Les sites archéologiques ont également été recensés.

Au sein de cette aire d'étude, plusieurs hypothèses de fuseaux ont ensuite été étudiées. Un fuseau correspond à une zone de passage possible pour la future ligne, pouvant aller de quelques centaines de mètres à un ou deux kilomètres de largeur.

Huit hypothèses de fuseaux sont proposées à ce stade : quatre fuseaux au sud et quatre fuseaux au nord. Ces fuseaux convergent au niveau de Châteauroux afin de permettre la desserte de la ZAC d'Ozans. Trois jonctions sont également prévues afin de permettre de passer d'un fuseau à un autre.

Fuseau A :

- Principe d'élaboration du fuseau : regroupement avec la ligne aérienne 225 000 volts Éguzon-Mousseaux
- Longueur du fuseau : environ 39 km
- Particularités : élargissement du fuseau au niveau de la commune de Maillet pour permettre plusieurs possibilités d'évitement du château de Charon, évitement du bourg d'Ardentes avec un regroupement avec le fuseau B

Fuseau B :

- Principe d'élaboration du fuseau : substitution à la ligne aérienne 225 000 volts Éguzon-Marmagne qui sera déposée
- Longueur du fuseau : environ 39 km
- Particularités : élargissement au niveau de la carrière de Gournay pour envisager plusieurs possibilités de franchissement, élargissement au niveau du bourg de Jeu-Les-Bois pour envisager différentes possibilités de contournement

Fuseau C

- Principe d'élaboration du fuseau : regroupement avec la ligne aérienne existante 400 000 volts Éguzon-Marmagne
- Longueur du fuseau : environ 39 km
- Particularités : pour des contraintes techniques, les croisements avec la ligne 400 000 volts doivent être évités au maximum

Fuseau D :

- Principe d'élaboration du fuseau : construction en site vierge d'infrastructures RTE
- Longueur du fuseau : environ 47 km
- Particularités : évitement des principaux boisements et zones habitées

Fuseau E

- Principe d'élaboration du fuseau : construction en site vierge entre Sainte-Fauste et Reuilly, regroupement possible avec les lignes 225 000 volts au nord entre Reuilly et Marmagne
- Longueur du fuseau : environ 58,5 km
- Particularités : enjeux habitats et environnementaux plus restreints sur la partie sud, variantes au niveau de Preuilly pour l'évitement par le nord ou le sud du bourg

Fuseau F

- Principe d'élaboration du fuseau : regroupement avec la ligne aérienne à 225 000 volts Mousseaux-Paudy sur 22 km puis passage en site vierge
- Longueur du fuseau : environ 51 km

- Particularités : élargissement au niveau de Lazenay pour prise en compte des implantations d'éoliennes, ce fuseau rejoint le fuseau E au niveau de Preuilly

Fuseau G

- Principe d'élaboration du fuseau : substitution avec la ligne 225 000 volts Éguzon-Marmagne sur environ 10 km puis regroupement avec la ligne 400 000 volts existante Éguzon-Marmagne
- Longueur du fuseau : environ 47 km
- Particularités : pour des contraintes techniques, les croisements avec la ligne 400 000 volts doivent être évités au maximum

Fuseau H

- Principe d'élaboration du fuseau : regroupement avec la ligne aérienne 400 000 volts Éguzon-Marmagne sur environ 13 km puis regroupement avec la ligne aérienne 225 000 volts Éguzon-Marmagne
- Longueur du fuseau : environ 50 km
- Particularités : deux variantes possibles sur la commune de Villeneuve-sur-Cher pour l'évitement par l'Ouest ou par l'Est

Enfin, il précise que 3 jonctions ont été imaginé pour permettre un passage d'un fuseau à un autre :

- Jonction entre les fuseaux E et F : sur les communes de Saint-Valentin et Lizeray
- Jonction entre les fuseaux G et F : sur les communes de Brives et Thizay
- Jonction entre les fuseaux G et F : sur les communes de Lazenay, Saint-Georges-sur-Arnon et Poisieux

La concertation et ses modalités

Xavier Bouet présente les objectifs de la concertation :

- Informer largement sur les caractéristiques du projet, sa temporalité et ses impacts
- Débattre de l'opportunité du projet, de ses objectifs, de ses caractéristiques et des alternatives
- Enrichir l'analyse des fuseaux et proposer des modifications
- Recueillir les avis du public pour éclairer le choix du fuseau de moindre impact

Pour informer le public sur la tenue de la concertation, plusieurs actions ont été déployées : envoi de près de 100 000 flyers dans les boites aux lettres, affichage légal dans les 128 communes, annonces légales et parution dans la presse locale (Echo du Berry, Nouvelle République), sport radio sur Ici Berry, envoi de SMS, post sur les réseaux sociaux, mise à disposition de documentation en mairie et sur le site internet de la concertation.

Pour participer, une diversité d'évènements sont organisées pendant toute la durée de la concertation :

- Des réunions publiques territoriales ;
- Des visites de terrain en bus accompagnées par l'équipe RTE, samedi 17 octobre et 14 novembre ;
- Débats mobiles / rencontres de proximité sur les marchés et évènements locaux du territoire ;
- Une réunion publique de synthèse à Issoudun.

Toutes les dates de ces rencontres sont précisées sur le site internet de la concertation : les rencontres de la concertation

Enfin, le public est aussi invité à partager son avis et ses questions sur le site internet de la concertation. RTE répond à toutes les questions déposées sur la plateforme participative. Il est également possible de s'adresser aux garantes par mail ou par courrier.

Cyril Mounier présente le calendrier du projet et les prochaines étapes. La concertation préalable du public se déroule actuellement et se tiendra jusqu'au 22 novembre. À l'issue de cette concertation, les différents fuseaux seront comparés afin de retenir un seul fuseau de moindre impact. Au premier trimestre 2027, Madame la Préfète de l'Indre réunira les acteurs institutionnels afin d'entériner le fuseau de moindre impact. Le tracé précis de la ligne sera ensuite défini et fera l'objet d'une demande d'autorisation. Le début des travaux est prévu en 2030, pour une mise en service de la ligne en 2032. Les travaux se feront progressivement sur le linéaire de la ligne, afin de limiter les impacts sur les exploitations agricoles.

Focus thématique par la DREAL : les projets d'énergie renouvelable et leur raccordement

Brigitte Chalopin prend la parole pour introduire ce temps spécifique consacré au sujet des énergies renouvelables et de leur raccordement. Les garantes ont souhaité qu'un éclairage thématique soit apporté au territoire sur ce sujet afin de répondre à certaines interrogations du public.

Mathieu Santune, Chef de service Connaissance, Aménagement, Transition énergique et Logement au sein de la DREAL, prend la parole. Il précise que la DREAL Centre-Val de Loire représente les services de l'État en région et que ses missions consistent notamment à travailler sur les politiques publiques du ministère de l'Environnement.

Il indique que le sujet des énergies renouvelables est saillant sur ce territoire. Les questions liées au raccordement des énergies dans l'Indre et le Cher suscitent notamment de nombreuses interrogations sur l'accès au raccordement.

Tout d'abord, il rappelle que les énergies renouvelables électriques constituent l'un des leviers de décarbonation de la consommation d'énergie. Il souhaite préciser quelques notions importantes. L'énergie électrique ne se stocke pas. Ce qui est injecté sur le réseau doit en sortir afin de maintenir l'équilibre du réseau à chaque instant. De plus, lorsqu'on travaille sur la production électrique, il faut également travailler sur l'électrification des usages, afin de maintenir un équilibre entre les quantités produites et consommées. Aujourd'hui, une grande partie de la production électrique est déjà décarbonée, grâce au nucléaire, aux énergies renouvelables et à l'hydraulique, qui représentent la quasi-totalité de la production électrique nationale. En revanche, la consommation énergétique reste extrêmement carbonée, aux deux tiers, en raison notamment de l'importation importante de pétrole et de gaz. Lorsque ces énergies sont utilisées, elles émettent du carbone. Cette situation soulève également des questions de souveraineté et de dépendance au pétrole et au gaz, qui mettent le pays en difficulté, dans un contexte marqué par les évolutions énergétiques et géopolitiques. L'objectif est donc de sortir progressivement de cette situation.

Il présente ensuite la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). La PPE3, sortie en début d'année, fixe une trajectoire énergétique pour la France. Elle met en lumière deux grands enjeux : la nécessité de décarboner et de réduire la dépendance aux énergies fossiles. Il revient sur un point : il est demandé à la fois de moins consommer et de produire davantage d'électricité. Cela s'explique par la nécessité de substituer certaines consommations de gaz par de l'électricité. Cette dynamique concerne notamment le secteur résidentiel, avec le chauffage, les transports et l'industrie.

À l'échelle de la région Centre-Val de Loire, le parc d'énergies renouvelables représente actuellement 2 800 MW. À titre de comparaison, un réacteur de la centrale de Dampierre représente environ 900 MW et de Belleville 1 300 MW. Le parc d'énergies renouvelables représente donc aujourd'hui une capacité équivalente à celle de la centrale de Belleville avec ses deux réacteurs.

La région compte environ 45 000 installations de production d'énergie renouvelable, ce qui représente de nombreux besoins de raccordement. De nombreux projets sont également en stock, avec des porteurs de projets représentant au total environ 6 000 MW. À terme, si l'ensemble de ces projets était mis en œuvre et s'ajoutait aux installations existantes, cela représenterait plus de dix réacteurs nucléaires. Il souligne ainsi une évolution rapide, avec un changement d'échelle.

Dans ce contexte, la question du raccordement devient centrale. Il s'agit d'organiser le développement de ces productions alors que le réseau n'a historiquement pas été conçu pour accueillir de tels volumes. C'est notamment le rôle du S3REnR (Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables). Ce schéma constitue un outil de planification. Il a pour objectif d'anticiper les besoins nécessaires au raccordement du volume d'énergies renouvelables, en prévoyant le développement des ouvrages et en planifiant l'augmentation des capacités d'accueil. Il permet également de traiter la question du coût : lorsque le réseau de RTE ou d'Enedis doit être développé, il faut déterminer qui porte le coût de ce développement et permettre une mutualisation des coûts.

Le schéma actuellement en vigueur date de 2023 et est en cours de révision pour plusieurs raisons. Il doit notamment intégrer le gisement de production et programmer les travaux nécessaires pour connecter les ouvrages. Le schéma prévoit une manière de développer les énergies renouvelables, mais leur développement est aujourd'hui plus rapide que prévu. Le réseau n'est donc plus en adéquation avec cette dynamique et ne permet pas d'accueillir l'ensemble des projets. Le schéma de 2023 prévoyait 4 000 MW de nouvelles capacités de production renouvelable. Ce volume a été porté à 5 000 MW afin de prendre en compte la dynamique de développement.

Concernant les coûts, il rappelle que le projet Éguzon-Marmagne représente environ 300 millions d'euros. Pour l'ensemble des travaux nécessaires au raccordement des projets d'énergie renouvelable, le montant atteint environ 350 millions d'euros, portés par les producteurs.

Le raccordement de ces unités de production renouvelable pose également deux problèmes principaux. Le premier concerne la réalité du réseau électrique : dans certains cas, le réseau ne permet pas le développement de nouveaux projets. Le schéma doit donc permettre de mettre en œuvre techniquement les ouvrages nécessaires. Le second concerne la saturation du réseau. Actuellement, lorsqu'un porteur de projet souhaite développer un projet, il peut entrer dans une file d'attente. Les 5 000 MW prévus dans le schéma ont désormais tous été attribués. Un nouveau porteur de projet ne peut donc plus prendre de place dans cette file d'attente et obtenir la promesse d'un raccordement à court terme.

Concernant le lien avec le projet Éguzon-Marmagne, Mathieu Santune évoque la nouvelle ligne à 400 000 volts, qui apporte une capacité importante de transit. Il rappelle que le réseau électrique forme un ensemble interconnecté : cette ligne n'est pas destinée à un data center ou à des parcs photovoltaïques en particulier. Le réseau doit être renforcé dans son ensemble pour pouvoir accueillir davantage de producteurs. Cet ouvrage de grand transport s'inscrit ainsi dans une évolution plus large du système électrique, qui permettra d'adapter le réseau afin de produire davantage d'énergies renouvelables et de répondre également aux besoins liés à l'électrification.

Échanges avec le public

Les caractéristiques techniques du projet : dépose de la ligne à 225 000 volts, calendrier, alternatives

Une participante s'interroge sur la chronologie du projet. Elle demande si la ligne à 225 000 volts sera déposée et si la future ligne à 400 000 volts sera ensuite installée à sa place, en suivant son tracé ou en étant implantée sur un autre tracé. Elle demande pourquoi la ligne à 225 000 volts serait déposée avant la construction de la nouvelle ligne et si cela ne posera pas de problème compte tenu de son utilité actuelle.

Cyril Mounier explique que la ligne à 225 000 volts pourra être déposée avant la construction de la future ligne à 400 000 volts. Remplacer la ligne déposée par la nouvelle ligne en profitant de cette emprise pour ne pas ajouter un nouvel ouvrage est une hypothèse qui découle d'un souhait exprimé par plusieurs acteurs du territoire. Il rappelle que le réseau électrique est maillé. Ainsi, pendant les travaux, RTE saura trouver des solutions temporaires pour équilibrer les flux pendant la période durant laquelle la ligne à 225 000 volts ne sera plus disponible. En termes de capacité, cette ligne, qui a environ un siècle et dont le transit est de 150 MW, représente environ 5 % de la capacité de la future ligne. Elle est considérée comme une ligne ancienne arrivant en fin de vie. Pendant les travaux, RTE utilisera les autres lignes, avec parfois des contraintes de congestion qui seront identifiées et pourront donner lieu à des adaptations du réseau. Il précise que les travaux seront réalisés tronçon par tronçon. Quel que soit le fuseau retenu, la ligne actuelle à 225 000 volts sera déposée, que la nouvelle ligne à 400 000 volts soit implantée sur son tracé ou ailleurs. Si la nouvelle ligne est installée sur le tracé actuel, la ligne existante sera déposée tronçon par tronçon avant la reconstruction de la nouvelle ligne.

Une participante souhaite revenir sur les fuseaux nord, notamment les fuseaux G et H, dans lesquels passent la ligne à 225 000 volts et également la ligne à 400 000 volts existantes. Elle indique habiter dans la commune de Condé, après le croisement de ces deux lignes. Elle demande, si la ligne à 225 000 volts est démantelée, si ce démantèlement se ferait après ce croisement et si une portion resterait en place pour un projet éolien prévu en 2027.

Cyril Mounier indique que la ligne à 225 000 volts sera démontée depuis Éguzon jusqu'à Saint-Ambroix. À partir de Saint-Ambroix jusqu'à Marmagne, elle sera conservée pour permettre le raccordement d'un producteur d'électricité.

La participante interroge ensuite les intervenants sur la rationalisation du réseau. Une ligne à 400 000 volts existe déjà et elle demande s'il est prévu de raccorder la future ligne à la ligne actuelle ou d'installer la nouvelle ligne à côté. Elle demande également si les pylônes actuels seront remplacés ou si de nouveaux pylônes seront installés.

Cyril Mounier explique que, dans l'hypothèse de fuseau G, la nouvelle ligne sera installée à la place de la ligne existante, en utilisant le même tracé, mais avec de nouveaux pylônes. Il précise que les pylônes de la ligne à 400 000 volts sont espacés d'environ 500 mètres, contre environ 300 mètres pour la ligne à 225 000 volts. Dans les fuseaux où les deux lignes sont regroupées, les infrastructures seront rapprochées et installées l'une à côté de l'autre.

La participante demande ensuite si les blocs de béton des pylônes actuels seront retirés.

Cyril Mounier répond que les câbles, les pylônes et les fondations seront enlevés afin que l'exploitation agricole puisse retrouver sa situation initiale. Des échanges auront lieu avec l'ensemble des propriétaires des parcelles afin que les anciens pylônes ne constituent plus un obstacle à la pratique agricole.

Un participant demande si le démantèlement de la ligne, notamment des fondations des pylônes, sera complet ou s'il sera uniquement procédé à un arasement (retrait partiel en dessous du niveau du sol).

Cyril Mounier répond que les deux solutions sont possibles. L'arasement à 1 mètre en dessous du sol constitue la disposition minimale permettant de retrouver une exploitation agricole. La solution sera discutée au cas par cas avec chaque propriétaire et des échanges auront lieu avec chaque exploitant. Si un démantèlement complet est nécessaire, les éléments seront entièrement retirés. Il précise que les blocs de béton peuvent se trouver à une profondeur de deux à trois mètres et qu'ils peuvent être retirés à l'aide d'une pelle mécanique. Il indique que l'opération la plus longue consiste à enlever les câbles, mais que les fondations peuvent être retirées en une journée.

Un participant demande pourquoi l'enfouissement n'est pas davantage retenu parmi les solutions envisagées et cite le cas d'une réalisation entre Seignosse et Capbreton.

Cyril Mounier explique que la liaison concernée repose sur du courant continu, utilisé notamment pour les échanges sur de longues distances entre les pays. Cette technologie est utilisée principalement pour les interconnexions, car elle nécessite des stations de conversion, dont le coût unitaire représente plusieurs centaines de millions d'euros. Il estime qu'un projet de cette nature représenterait un coût de 4 à 5 milliards d'euros et ne constituerait pas une solution soutenable financièrement pour RTE. Il ajoute qu'une fois le courant converti en continu, il ne serait pas possible de se brancher directement sur la ligne pour réaliser des projets de développement économique. Il faudrait installer des stations de conversion.

La définition du tracé définitif et l'implantation des pylônes

Un participant s'interroge sur la manière dont seront définis le tracé définitif et la localisation des pylônes.

Olivier Brisset explique que la démarche suit une logique d'entonnoir : une aire d'étude vaste est d'abord définie, puis des fuseaux sont proposés. Le fuseau présentant le moindre impact doit être retenu en 2027. Le travail se poursuivra ensuite sur le tracé de détail. L'implantation des pylônes fera l'objet d'échanges avec les propriétaires, notamment avec le monde agricole. Il sera par exemple possible de décaler un pylône en bord de champ.

Une participante demande, en cas d'utilisation du tracé de la ligne existante, si la nouvelle ligne sera installée exactement en ligne droite ou s'il existera des marges de manœuvre.

Olivier Brisset précise qu'il y a 100 ans, les enjeux n'étaient pas les mêmes et qu'on ne peut plus tracer les ouvrages en ligne droite. Le fuseau est donc élargi par endroit afin de disposer de variantes et de possibilités d'évitement. Après le choix du fuseau, le travail portera sur la définition du tracé. Chaque propriétaire sera alors rencontré individuellement afin de rechercher une implantation optimale. Pour

les exploitants agricoles, il s'agira notamment de positionner les pylônes dans les parcelles en tenant compte des contraintes. Des conventions seront établies avec les propriétaires et les exploitants afin d'intégrer la gêne engendrée par les pylônes.

Les impacts du projet sur les zones habitées : santé, valeur des biens immobilier, insertion paysagère

Une participante demande quels seront les impacts pour les personnes vivant à proximité des pylônes, notamment en termes de champs électromagnétiques, et quelle sera la plus-value pour les territoires. Elle s'interroge également sur le choix du tracé et demande comment cela se passera pour les emplacements des pylônes, notamment si leur implantation sera négociée avec les habitants.

Olivier Brisset invite les participants à s'inscrire aux visites de lignes. Il indique que les impacts d'une ligne électrique à proximité des habitations concernent notamment les éléments paysagers, le bruit et les champs électromagnétiques. Il rappelle que des réglementations existent et qu'elles sont respectées. Il existe également un dispositif d'indemnisation pour les habitations situées à proximité. Concernant les champs électromagnétiques, il indique qu'aucune étude ne démontre d'effet sur la santé humaine et évoque notamment une étude récente, Géocap, réalisée en 2025, en précisant que la réglementation et les seuils doivent être respectés : pour le champ électrique le seuil maximal est de 5 000 V/m (volts par mètre), pour le champ magnétique le seuil maximal est de 100 µT (microteslas).

Cyril Mounier indique que le sujet des champs électromagnétiques fera l'objet d'une présentation spécifique lors de la réunion publique prévue à Saint-Florent-sur-Cher. Ces éléments d'information seront mis en ligne sur le site internet à travers les comptes-rendus et les présentations diffusées. Il rappelle également qu'une réunion consacrée à la biodiversité et aux enjeux environnementaux, avec Indre Nature, est prévue le jeudi soir à La Châtre.

Un participant demande quelle sera la distance entre la ligne et les lotissements ou les maisons.

Olivier Brisset indique qu'il n'existe pas de distance minimale spécifique : une ligne peut surplomber des maisons dès lors que la réglementation est respectée. Il précise néanmoins que les surplombs seront évités dans la mesure du possible dans une logique d'application de la démarche ERC. Il cite le cas de Jeu-les-Bois, où des lotissements ont été construits sous la ligne à 225 000 volts. Si la nouvelle ligne est installée sur le tracé de la ligne déposée, elle pourrait donc passer au-dessus de maisons existantes ou l'éviter en contournant le bourg par l'Ouest ou par l'Est. Recueillir l'avis du public sur ces cas spécifiques est un des objectifs de la concertation.

Une habitante de Mâron, dans la zone de convergence, souligne qu'il y aura davantage de pylônes dans cette zone, avec une plus grande densité. Elle s'inquiète des conséquences de cette densité supplémentaire sur les champs électromagnétiques.

Cyril Mounier explique que la zone de convergence correspond au regroupement de plusieurs fuseaux. Ce secteur est concerné par le projet Éguzon-Marmagne et par le raccordement électrique de la desserte d'Ozans. Les infrastructures de RTE vont donc s'y ajouter. Il indique que, dans le cadre de la concertation Google, un atelier commun sera notamment consacré à cette zone afin de superposer les deux projets et d'avoir une meilleure vision des ouvrages cumulés dans cette zone.

Il précise que la multiplication des ouvrages ne signifie pas une augmentation proportionnelle des champs électromagnétiques. Les champs électromagnétiques décroissent très rapidement lorsqu'on s'éloigne des ouvrages. En revanche, il reconnaît que l'aspect visuel et paysager sera bien réel. Dans la zone de convergence, il indique qu'il pourrait y avoir environ deux pylônes par kilomètre sur cinq kilomètres, soit une dizaine de pylônes. L'enjeu de la démarche de moindre impact sera d'additionner les deux projets afin de définir les emplacements préférentiels des ouvrages et d'éviter de multiplier les pylônes en réalisant des détours pour connecter les ouvrages.

Un participant, habitant de Thizay, intervient sur la jonction entre les fuseaux F et G. Il estime que plusieurs équipements sont déjà présents sur le territoire : panneaux photovoltaïques, antennes TDF et éoliennes. Il souligne que chacun des projets indique que ces éléments seront pris en compte, mais considère que personne ne fait le total de leurs effets cumulés sur les habitants. Il estime que les études ne permettent pas de prendre en compte l'ensemble de ces impacts.

Il pose une deuxième question sur les conséquences financières pour les habitants. Il demande quelle indemnité pourrait être prévue en cas de dévaluation d'une maison liée à la présence d'éoliennes, de panneaux photovoltaïques, d'antennes ou de la ligne électrique. Il indique que sa maison doit notamment pouvoir être transmise à ses enfants et évoque les conséquences possibles sur sa capacité à financer un établissement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Il revient également sur les effets cumulés, notamment concernant le bruit. Il indique que les vérandas sont généralement orientées au sud et qu'une ligne pourrait donc se trouver devant les habitations.

Olivier Brisset indique que, sur ce type de projet, les pylônes seront effectivement visibles. Il existe un dispositif concernant le préjudice visuel, dans le cadre duquel des experts indépendants viennent estimer le préjudice, qui est ensuite converti en euros. Ce dispositif peut être mobilisé dans l'hypothèse où la ligne passe à proximité des maisons.

Cyril Mounier précise que le dispositif d'indemnisation du préjudice visuel est décrit dans le contrat de service public de RTE avec l'État, qui est disponible sur Internet. Il constitue un dispositif de dernier recours. Le premier enjeu est l'évitement. L'objectif est, dans la mesure du possible, de passer suffisamment loin des habitations pour ne pas créer de préjudice et ne pas avoir à activer ce dispositif. Il souligne que l'évitement constitue un enjeu majeur de la concertation.

Une participante, concernée par les fuseaux E et F, indique vivre dans une région où il n'y a ni zone humide ni forêt et avoir le sentiment que le secteur est « sacrifié ». Elle cite la présence d'antennes, d'éoliennes et de pylônes. Elle explique avoir choisi de vivre dans ce secteur pour son calme, mais estime que le paysage devient de plus en plus difficile à vivre et le sera davantage avec les pylônes.

Cyril Mounier indique que ces expressions sont utiles dans le cadre de la concertation et du choix du fuseau de moindre impact. Il souligne que ce sont les personnes qui habitent le territoire qui peuvent s'exprimer afin d'éclairer le choix du fuseau.

<u>Les enjeux environnementaux liés à l'implantation de la ligne</u>

Un participant interroge les intervenants sur le sujet de l'environnement et sur la démarche « éviter, réduire, compenser » (ERC). Il demande si les grands projets réalisés aujourd'hui respectent bien cette

démarche ou s'ils cherchent parfois à éviter les deux premières étapes pour se limiter à la compensation. Il évoque également les effets du changement climatique sur les lignes électriques, notamment en référence à la tempête de 1999 et aux problèmes rencontrés durant l'été. Il demande si les travaux prennent en compte les scénarios du GIEC, alors que le Gouvernement travaille déjà sur une hypothèse de réchauffement de 4 degrés.

Cyril Mounier indique que RTE a présenté son plan d'investissement à dix ans, qui comprend trois piliers. L'un d'eux concerne le renouvellement du réseau pour l'adapter au changement climatique. Afin d'assurer le bon fonctionnement du réseau, RTE prend en compte les hypothèses du GIEC et cherche à s'assurer que les câbles électriques pourront fonctionner dans les conditions climatiques futures, notamment avec une hypothèse de réchauffement de 4 degrés, mais aussi en tenant compte des tempêtes et des inondations. Il s'agit d'adapter le réseau aux hypothèses futures afin d'éviter que des événements comme ceux de 1999 puissent avoir les mêmes conséquences.

Olivier Brisset rappelle que la démarche « éviter, réduire, compenser » relève du Code de l'environnement et qu'elle doit être appliquée dans le cadre du projet. Tous les enjeux doivent être évités au maximum et le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale. Il précise que les fuseaux ont déjà été définis dans cette logique. Il indique notamment qu'un arrêté de protection de biotope existe au niveau du marais Jean-Varenne et qu'aucun fuseau ne passe dans cette zone.

Un participant interroge les intervenants sur les enjeux écologiques. Il indique que le territoire se situe sur une zone de migration des grues, qui sont observées deux fois par an. Il rappelle que les parcs éoliens constituent déjà des perturbateurs pour ces oiseaux et demande si cette contrainte a été intégrée, compte tenu de l'importance de ces migrations sur le plan écologique.

Olivier Brisset confirme que la thématique de l'avifaune est prise en compte. Des études spécifiques sont menées sur ce sujet. Il rappelle qu'il existe déjà des ouvrages dans la zone et indique que, dans le cadre du projet de rénovation de la ligne Éguzon-Marmagne, RTE a travaillé notamment avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) et Indre Nature. Il précise que certains oiseaux évoluent à des altitudes importantes. Une ligne à 400 000 volts existe déjà dans le secteur, où sont notamment présents des faucons pèlerins et des crécerelles. Les oiseaux migrateurs seront également pris en compte.

Cyril Mounier indique qu'une démarche de comparaison de l'ensemble des fuseaux est menée afin de s'inscrire d'abord dans une logique d'évitement des couloirs migratoires. Des dispositifs de balisage pourront ensuite être prévus sur les câbles, afin d'éviter les collisions avec les oiseaux.

<u>Les effets du projet sur les milieux agricoles et les modalités d'indemnisation</u>

Un participant, exploitant agricole sur la commune de La Champenoise, souhaite obtenir des informations sur les indemnisations en cas d'implantation de pylônes sur les parcelles. Il demande quelles indemnités sont prévues pour les propriétaires et les exploitants, ainsi que pour les communes, et souligne l'écart important entre ces montants.

Olivier Brisset explique qu'un dispositif est prévu à travers un protocole signé entre l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), RTE et Enedis, qui détermine les modalités d'indemnisation. À l'emplacement des pylônes, RTE ne devient pas propriétaire, il n'y a pas

d'expropriation. Des servitudes sont donc établies et donnent lieu à des indemnisations. Pour un pylône à 400 000 volts, qui représente environ 100 m² au sol, le propriétaire reçoit entre 4 000 et 5 000 euros lors de la construction de la ligne. Pour l'exploitant, l'indemnité est d'environ 2 000 euros lors de la construction de la ligne, puis elle est versée tous les neuf ans, en lien avec la présence de la ligne et la gêne occasionnée. Une indemnisation est également prévue pendant la phase de travaux en cas de dégâts sur les cultures. Il précise que les chiffres sont établis dans le cadre de négociations avec les syndicats et que les barèmes sont révisés chaque année. La nature du sol intervient également dans la détermination des montants, par exemple selon qu'il s'agit de polyculture ou de prairie. Il indique que le dispositif est le même partout en France.

Pour les collectivités, une taxe sur les pylônes d'environ 6 600 euros est versée aux communes pour les pylônes à 400 000 volts. Certains élus s'inquiètent de la perte liée à la suppression de la ligne à 225 000 volts si aucune ligne n'est remise à sa place.

Le financement du projet

Un participant demande comment seront financés les 300 millions d'euros du projet et si cela entraînera une augmentation des taxes sur les factures d'électricité.

Cyril Mounier répond que les investissements de RTE sont financés par le TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité), prélevé sur les factures d'éléctricité de chaque utilisateur raccordé au réseau. Ces investissements sont encadrés par l'autorité de tutelle, la Commission de régulation de l'énergie (CRE), qui veille à la bonne utilisation des deniers publics.

Les enjeux du raccordement des projets locaux au réseau de transport d'électricité

Un participant, habitant à proximité de Neuvy-Pailloux, revient sur l'électrification des usages et s'interroge sur la manière dont les besoins humains en nourriture pourront être satisfaits si tous les terrains agricoles sont utilisés pour installer des panneaux photovoltaïques. Il demande également quelle garantie existe pour qu'une entreprise ne s'approprie pas la capacité de consommation permise par la nouvelle ligne. Si plusieurs entreprises s'approprient les 5 400 MW supplémentaires, il se demande ce qu'il restera pour les citoyens.

Cyril Mounier précise que la puissance disponible après les raccordements des gros industriels, est bien prise en compte et que la ligne est suffisamment dimensionnée pour répondre aux besoins à long terme. Elle apportera 5 400 MW supplémentaires par rapport à la ligne existante, pour atteindre une capacité totale de 7 600 MW. Il indique qu'il y a la capacité suffisante pour des projets tels que le centre de données ou pour d'autres projets industriels. RTE reçoit les demandes de raccordement et s'assure que le réseau permet de les satisfaire. Il précise que ces raccordements ne se font pas au détriment des personnes déjà raccordées. Dans le cas contraire, RTE peut décliner des offres de raccordement. Dans le contexte actuel, il n'y a pas de consommation dans l'Indre qui ne trouve pas d'offre de raccordement, mais plutôt trop de projets de production qui ne peuvent pas être raccordés. Il n'y a donc pas, selon lui, de difficulté concernant la consommation et tous les usagers continueront à avoir de l'électricité.

Un habitant de Sainte-Lizaigne revient sur l'intervention de Mathieu Santune et interroge les intervenants sur les transferts d'électricité. Il demande quelle est l'origine du courant actuellement transporté et comment pourront être raccordées les nouvelles capacités liées aux énergies renouvelables, avec les 5 400 MW supplémentaires, si plus de 6 000 MW de besoins sont liés aux énergies renouvelables. Il s'interroge sur le fonctionnement du réseau lors des pics de consommation, qui pourraient dépasser les capacités de transport.

Cyril Mounier rappelle que le réseau électrique français est interconnecté avec l'ensemble de l'Europe, du Portugal jusqu'à la Pologne. Il existe ainsi des flux d'électricité à grande échelle, notamment sur les lignes à 400 000 volts. Il précise que le projet n'est pas dimensionné en fonction de la production locale. Les 5 400 MW supplémentaires représentent environ 100 fois la capacité de production du barrage d'Éguzon. L'axe Éguzon-Marmagne constitue l'une des lignes du réseau en région Centre Val de Loire, mais la région dispose également d'autres lignes à 400 000 volts.

Mathieu Santune ajoute qu'une ligne n'est pas dédiée aux énergies renouvelables : elle constitue une partie d'un réseau composé de multiples lignes permettant d'équilibrer ce qui entre et ce qui sort du réseau. Il rappelle qu'il existe environ 4 000 MW de projets et encore 6 000 MW dans l'ensemble de la région Centre-Val de Loire. Lorsque l'électricité produite est consommée à proximité, elle peut être acheminée directement vers les consommateurs sans passer par les lignes à 400 000 volts.

Le même participant, habitant de Sainte-Lizaigne, indique qu'un parc éolien est présent sur son territoire et demande s'il existe des approvisionnements de proximité.

Mathieu Santune répond que le réseau est connecté et qu'il n'existe pas nécessairement de centralisation. Tous les projets de raccordement ne seront pas raccordés à la ligne à 400 000 volts.

L'animateur pose une question sur le raccordement à la ligne à 400 000 volts. Il compare cette ligne à une autoroute, en soulignant que les autoroutes ne disposent pas de sorties tous les kilomètres. Il demande comment il sera possible de se raccorder à cette ligne, qui pourra s'y raccorder et qui prendra en charge le coût des raccordements.

Cyril Mounier explique que le projet consiste en la création d'une ligne entre Éguzon et Marmagne, sans interruption. En complément, cette infrastructure constitue une opportunité pour le territoire, notamment dans le cadre de la demande industrielle de Google, qui fera l'objet de sa propre concertation. Le raccordement électrique de Google à cette ligne nécessitera un poste électrique de connexion permettant de desservir la ZAC d'Ozans. Il précise que la ligne Éguzon-Marmagne répond aux besoins du pays et est financée par RTE. En revanche, le coût du raccordement des consommateurs industriels est porté par les consommateurs eux-mêmes. RTE réceptionne la demande et propose une offre de raccordement, qui est financée par l'industriel concerné.

Brigitte Chalopin demande à quelle échéance les projets pourront se raccorder.

Cyril Mounier indique que les raccordements aux infrastructures les plus importantes, avec notamment la création de postes électriques, nécessitent des projets qui vont durer au moins cinq ans. Il précise qu'il s'agit de très forts besoins et qu'il y aura peu de raccordements directs au réseau à 400 000 volts. Les industries sont souvent raccordées à des niveaux de tension inférieurs, voire sur le système de distribution d'électricité géré par Enedis. Il indique qu'aujourd'hui, dans l'Indre, les demandes de raccordement d'installation de production d'électricité sont nombreuses et entraînent une saturation. Des projets sont donc en attente de la création de nouvelles infrastructures. Il précise

qu'il s'agit d'une saturation concernant la production d'électricité et que ce contexte est favorable à la consommation.

Une participante indique avoir entendu qu'à Éguzon, une seule turbine du barrage avait fonctionné cet été et demande, si ce dérèglement climatique devait se prolonger, comment il serait possible de pallier cette insuffisance.

Cyril Mounier rappelle que RTE gère le réseau de transport d'électricité et assure le lien entre les producteurs et les consommateurs. Le barrage d'Éguzon est un moyen de production détenu par EDF et raccordé au réseau de RTE. La ligne à 400 000 volts représente environ 100 fois la production du barrage. Celui-ci est donc anecdotique en termes de puissance par rapport à la capacité de la ligne. Il rappelle que l'une des missions de RTE est de garantir l'équilibre entre production et consommation à chaque seconde. La configuration actuelle du réseau fait que la production électrique est aujourd'hui abondante, avec une production supérieure à la consommation. En France, le record d'exportation d'électricité a été dépassé, ce qui constitue un contexte favorable à l'électrification des usages.

Mathieu Santune ajoute que les moyens de production sont diversifiés : barrage, centrales nucléaires, éolien, photovoltaïque, etc. Les centrales ne fonctionnent pas toutes de la même manière : le photovoltaïque produit notamment en journée. Il n'est pas possible de compter sur un seul moyen de production renouvelable et il faut une diversité de moyens de production. Dans le contexte des incidences climatiques, la production hydraulique peut varier, tout comme la production éolienne. Ces variations sont intégrées dans l'équilibre global entre les différents moyens de production.

<u>La zone de convergence et le raccordement du centre de données porté par Google sur la ZAC d'Ozans</u>

Un habitant de Mâron revient sur la zone de convergence. Il indique que cette zone est difficile à visualiser et demande quelle sera la superficie d'un poste électrique et à quoi il ressemblera.

Cyril Mounier explique que les fuseaux ont été proposés avec une zone de convergence afin de permettre la desserte électrique de la ZAC d'Ozans. Il rappelle qu'il s'agit d'une demande du territoire, qui souhaitait que la ligne passe là où existent des ambitions de développement économique. Il précise que les caractéristiques précises du raccordement dépassent le cadre du projet actuel. Elles seront détaillées dans le cadre de la concertation préalable sur le projet de centre de données et figureront dans le dossier de concertation. Un poste électrique sera installé dans la zone de convergence, avec des lignes permettant d'aller jusqu'à la ZAC d'Ozans. En termes de superficie, il évoque un ordre de grandeur de 10 hectares pour le futur poste.

Un participant interroge ensuite les intervenants sur la consommation liée à la zone d'Ozans et au centre de données.

Cyril Mounier indique que la question de la consommation énergétique devra être posée à Google. Du côté de RTE, la demande de raccordement au réseau à 400 000 volts qui a été formulée est de 1 200 MW. La nouvelle ligne apportera 5 400 MW supplémentaires par rapport à l'existant, portant la capacité totale de cet axe à 7 600 MW. Si le projet de centre de données se concrétise, les 1 200 MW représenteraient environ 15 % de la capacité de l'axe électrique entre Eguzon et Marmagne.

Le participant demande ce que représente la consommation de Google par rapport à la consommation de l'Indre.

Cyril Mounier répond qu'elle serait plus importante que la consommation de l'Indre. Il précise qu'il s'agit d'un raccordement au réseau à 400 000 volts, qui traverse actuellement le territoire sans être utilisé localement.

Une participante interroge les intervenants sur la zone de convergence et demande si Étréchet sera concernée par la présence de pylônes et si la commune se situe dans cette zone.

Cyril Mounier répond que la zone d'Étrechet ne se situe pas dans la zone de convergence. Celle-ci concerne les communes de Mâron, Sassierges-Saint-Germain et Ardentes.

Conclusion

Brigitte Chalopin, garante nommée par la CNDP, remercie les participants pour la qualité et la diversité des questions posées au cours de la réunion. Elle souligne que cette réunion a permis de faire émerger des questions et des préoccupations très concrètes, ainsi que des demandes très précises sur lesquelles RTE pourra apporter des précisions. Elle rappelle que le rôle des garantes sera de veiller à ce que ces problématiques puissent être prises en compte et restent traçables dans la procédure qui se déroulera jusqu'au 22 novembre. Elle invite tous les participants à poursuivre la discussion à travers les contributions qui peuvent être déposées sur la plateforme participative du projet. Elle remercie enfin l'ensemble du public pour sa participation.